

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 232

16 – CHARENTE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGOULÊME

Ventes et cessions

384 483 038 RCS Angoulême.

CARTEX.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 150000 EUR.

Adresse : 7, rue de l'Angoumois, Parc Euratlantic, 16730 Fléac.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce - Opposition 10 jours à compter de la présente insertion au bodacc..

Commentaires : Avis de projet de fusion FIDAL SOCIETE D'AVOCATS 19 Avenue du Président Kennedy B. P. 50330 - 33695 MERIGNAC CEDEX ETABLISSEMENTS MAUCO SAS au capital de 203.000 euros Siège social : 1 Parc d'Activités du Bois Marin 33240 PEUJARD 323 539 585 RCS BORDEAUX Numéro INSEE 323 539 585 00089 CARTEX SAS au capital de 150.000 curas Siège social : 7 rue de l'Angoumois Parc Euratlantic 16730 FLEAC 384 483 038 RCS ANGOULEME Numéro INSEE 384 483.038 00020 AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE CARTEX PAR LA SOCIETE ETABLISSEMENTS MAUCO 1.Evaluation de l'actif et du passif de la société CARTEX dont la transmission à la société ETABLISSEMENTS MAUCO est prévue : > Montant de l'actif : 1.699.300 euros > Montant du passif : 1.001.043 curas • Soit un actif net de 698.257 curas 2.Augmentation du capital de la société ETABLISSEMENTS MAUCO au titre de l'absorption de la société CARTEX La société ETABLISSEMENTS MAUCO, absorbante détenant la totalité des actions de la société CARTEX absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. 3.Rapport d'échange des droits sociaux De même, les apports effectués par la société absorbée, la société CARTEX, n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, la société ETABLISSEMENTS MAUCO, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 4.Montant prévu du mali de fusion : 1.701.743 euros. 5.Effets Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 1er janvier 2016 jusqu'à la date de réalisation de la fusion seront prises en charge par la société absorbante. La société CARTEX sera dissoute de plein droit au jour de la réalisation de la fusion. 6.Dépôt du projet de fusion Le projet de fusion établi le 14 novembre 2016 a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX le 16 novembre 2016 au nom de la société ETABLISSEMENTS MAUCO et au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANGOULEME le 17 novembre 2016 au nom de la société CARTEX..